

Dépôt du Budget 2017 & du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 :

- Que le conseil municipal procédera à l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2017-2018-2019, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 12 décembre 2016 à 18 h, à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval, sise au 1, rue du Couvent à Sainte-Brigitte-de-Laval.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 22^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 2016.

**La greffière,
Caroline Nadeau, avocate, OMA**